

# SUISSE

## Vieille ville de Berne

### Brève description

Fondée au XII<sup>e</sup> siècle sur une colline ceinturée par l'Aare, Berne s'est développée selon un principe urbanistique exceptionnellement clair. Les bâtiments de la vieille ville, de diverses périodes, comprennent notamment des arcades du XV<sup>e</sup> siècle et des fontaines du XVI<sup>e</sup> siècle. La majeure partie de la ville médiévale a été rénovée au XVIII<sup>e</sup> siècle mais a conservé son caractère original.

### 1. Introduction

**Année d'inscription** 1983

#### Agence responsable de la gestion du site

- Bureau des Monuments historiques de la ville de Berne – M. le Conservateur de la ville  
Box 636  
CH – 3000 Berne 8  
e-mail : [denkmalpflege@bern.ch](mailto:denkmalpflege@bern.ch)  
site web : [www.bern.ch](http://www.bern.ch)

### 2. Déclaration de valeur

**Critères de l'inscription initiale** C (iii)

#### Justification fournie par l'Etat partie

Berne est, vue de l'intérieur comme de l'extérieur, un des témoins les plus impressionnants du haut moyen âge en ce qui concerne la fondation d'une ville suisse; elle est aussi dans le cadre européen une des villes les plus remarquables du point de vue de l'architecture. La Vieille Ville est un exemple unique démontrant un renouvellement continu sur des bases constantes; elle présente une variation du baroque tardif sur un thème du haut moyen âge. Son état actuel se distingue par une bonne conservation des bâtiments d'une part, et par une vie active d'autre part.

#### Justification fournie par l'organisation consultative

En tenant compte des modifications significatives survenues depuis sa fondation au XII<sup>e</sup> siècle, l'ICOMOS considère que ce bien constitue un exemple positif d'adaptation d'une structure urbaine médiévale à des fonctions d'une complexité

croissante, et notamment à la fonction de capitale d'un Etat moderne.

L'ICOMOS recommande l'inscription de la Vieille ville de Berne au titre du critère (iii).

#### Décision du Comité

La vieille ville de Berne a été inscrite sur la Liste du patrimoine mondial. En tenant compte des modifications significatives survenues depuis sa fondation au XII<sup>e</sup> siècle, le Comité a considéré que ce bien constituait un exemple positif d'adaptation d'une structure urbaine médiévale à des fonctions d'une complexité croissante, et notamment à la fonction de capitale d'un Etat moderne.

- La déclaration de valeur définit de manière adéquate la valeur universelle exceptionnelle du site
- Aucune modification n'est demandée

#### Limites et zone tampon

- Statut des limites du site : Adéquat
- Aucune zone tampon n'a été définie
- Aucune zone tampon n'a été proposée par l'État partie dans la mesure où la rivière Aare est considérée comme une zone tampon naturelle et qu'une protection est garantie par la réglementation municipale

#### Déclaration d'authenticité/intégrité

- Les valeurs de patrimoine mondial du site ont été maintenues

### 3. Protection

#### Dispositions législatives et administratives

- Lois : fédérales, cantonales, communales
- Les mesures de protection sont jugées suffisamment efficaces

### 4. Gestion

#### Utilisation du site/bien

- Centre urbain

#### Régime de gestion/administratif

- 1 gestionnaire de site à temps complet
- Les pouvoirs publics essentiellement engagés dans la gestion du site sont de niveau : Local
- Gestion dans le cadre d'une législation de protection
- Le système de gestion en vigueur est suffisamment efficace

## 5. Plan de gestion

- Un plan de gestion a été mis en œuvre
- Début de la mise en œuvre : 1981
- Efficace
- La supervision de la mise en œuvre du plan de gestion et le contrôle de son efficacité incombent aux : Autorités municipales et Bureau exécutif de la ville de Berne

## 6. Ressources financières

### Situation financière

- Budget provenant de tous les niveaux de l'État ainsi que des privés
- Suffisant

## 7. Effectifs

- 1 employé à temps plein ; Aide supplémentaire d'experts pour des tâches spécifiques

Possibilité d'utilisation de personnel professionnel qualifié dans les disciplines suivantes:

- Bonne : conservation, gestion, promotion, gestion des visiteurs
- Moyenne : interprétation, éducation

## 8. Sources de compétences spécialisées et de formation en techniques de conservation et de gestion

- Experts de toutes disciplines et institutions officielles à divers niveaux administratifs
- Commissions consultatives, par exemple la Commission Fédérale des Monuments Historiques (CFMH)
- Institutions scientifiques, p.ex. Centre d'experts de l'École Polytechnique Fédérale

## 9. Gestion des visiteurs

- Statistiques visiteurs : 520,000 (Bureau des Statistiques), 2004 (tendance: à la hausse)
- Installations disponibles : Centre d'accueil des visiteurs, musée, signalisation et visites guidées
- Absence de plan de gestion du tourisme

## 10. Études scientifiques

- Un cadre de recherche a été convenu
- Estimation des risques ; études relatives à la valeur du site ; inventaires archéologiques ;

études systématiques portant sur les sous-sols, toitures, façades et intérieurs

- Études utilisées pour la restauration et la gestion du site

## 11. Éducation, information et renforcement de la sensibilisation

- Nombre approprié d'écriteaux indiquant que le bien est un site du patrimoine mondial
- Emblème de la Convention du patrimoine mondial utilisé sur certaines publications
- Bonne sensibilisation au patrimoine mondial parmi les visiteurs, collectivités locales, entreprises, autorités locales
- Une stratégie éducative a été convenue
- Le site possède un site web (www.bern.ch)

## 12. Facteurs affectant le bien (état de conservation)

### Rapports de suivi réactif

- Sessions du Bureau du patrimoine mondial: 21e (1997) ; 22e (1998)

### Interventions de conservation

- Travaux constants de conservation et restauration
- État actuel de conservation : Bon

### Menaces et risques pour le site

- Du fait de l'homme
- Pression due au développement ; pression due au tourisme; pression due à la modernisation des installations et infrastructures pour satisfaire les nouveaux standards de vie

## 13. Suivi

- Aucun programme officiel de suivi
- Aucune mesure supplémentaire prévue

## 14. Conclusions et mesures recommandées

- Principaux avantages du statut de patrimoine mondial : Conservation
- Points forts : Amélioration des travaux de restauration, recherche archéologique et planification des infrastructures (par ex. circulation)
- Points faibles de la gestion : Disponibilité en personnel limitée
- Actions futures : Non précisé